

du Nord du ministère des Affaires Municipales. Cet arrangement offre à ces branches du gouvernement l'avantage de conseils médicaux appropriés qui leur aident à résoudre leurs problèmes.

Alberta.—Le ministère de la Santé a été établi en vertu d'une loi provinciale de 1919. Il comprend les divisions suivantes: maladies contagieuses, génie sanitaire et assainissement, instruction en hygiène, laboratoires, services publics d'infirmier, hôpitaux municipaux, inspection des hôpitaux, hygiène sociale, statistiques vitales, hygiène mentale, dentisterie, enrayement de la tuberculose, bien-être des enfants, allocations aux mères et les institutions suivantes: le Sanatorium central de l'Alberta; l'hôpital provincial des maladies mentales, Ponoka; l'école provinciale d'entraînement, Red Deer; l'hôpital auxiliaire provincial, Claresholm; et l'institut provincial des maladies mentales, Edmonton; et l'hôpital auxiliaire provincial, Raymond.

Il existe dans les principales villes et dans deux prisons provinciales des cliniques gratuites pour le traitement des maladies vénériennes. Au moyen de conférences, du cinéma, de bulletins et de causeries radiophoniques on poursuit une campagne d'instruction sur l'hygiène sociale.

Colombie Britannique.—L'officier de la santé provinciale, responsable devant le lieutenant-gouverneur en conseil siégeant comme bureau d'hygiène provincial, applique les lois relatives à la santé publique en Colombie Britannique. Cinq divisions offrent des services spécialisés; ce sont: l'enrayement de la tuberculose, l'enrayement des maladies vénériennes, les laboratoires, l'assainissement et les statistiques vitales. La réorganisation de la division de l'enrayement des maladies vénériennes a été complétée en 1938. Des cliniques du gouvernement pour le diagnostic et le traitement sont établies à Vancouver, Victoria, New Westminster et Trail, tandis qu'un service consultatif et des remèdes gratuits sont donnés aux médecins privés de la province. La réorganisation de la division des statistiques vitales, qui a placé cette branche de la santé publique au même plan que les autres services, s'est effectuée le 1er avril 1939, sous la surveillance d'un directeur. La division des laboratoires a agrandi le champ de ses activités de sorte qu'elle surveille maintenant les laboratoires de toutes les branches à travers la province, en plus du laboratoire central à Vancouver. La division de l'enrayement de la tuberculose a fait d'autres progrès; elle assure un service de diagnostic et de traitement à toutes les parties de la province. On augmente sans cesse le service public d'infirmier afin qu'un plus grand nombre de régions rurales de la province puissent en bénéficier; l'éducation sanitaire reçoit une attention particulière.

Section 2.—Statistiques des institutions.*

En vertu des pouvoirs accordés par le gouvernement fédéral en 1930, le Bureau Fédéral de la Statistique, en collaboration avec les autorités provinciales, a créé la branche du Recensement des Institutions et collige des statistiques pour les types suivants d'institutions: (1) *hôpitaux*—institutions s'occupant principalement de la prévention et de la guérison des maladies physiques telles que les hôpitaux pour les malades, les sanatoria et les institutions pour incurables; (2) *les institutions pour maladies mentales et nerveuses*—pour le traitement et le soin de toutes les maladies mentales, comme les asiles d'aliénés, les institutions pour les faibles d'esprit, les épileptiques, etc.; (3) *institutions de charité et de bienfaisance*—prenant soin des

* Cette section a été révisée par J. C. Brady, branche du Recensement des Institutions, Bureau Fédéral de la Statistique.